

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2019
Convocation du 20 juin 2019

Présents : Mrs POTHIER Jean-Claude, HAMON Pascal, LAGENESTE Jean-Paul, MAZURE Serge, SENETAIRE Gabriel, M. TACHON Christophe et Mmes BOURDIER Marie-Hélène, Mme DEPALLE Marie-Claude,

Absents excusés : Mme RIBES Martine, Mme GRIVOT Elodie, M.FRONDAS Olivier

Absents: Mrs. DUMET Cédric, MARTINEZ Abdou, Mme POUYET Ingrid

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 22 mai 2019.

Personnel

- Mme CORNIL Jocelyne sera vu par un expert pour évaluer son taux de reprise à compter du 6 octobre 2019. Son dossier sera examiné par la commission de réforme du Centre de gestion le 10 juillet 2019.

- M. TOMBEUR Bertrand devra suivre une formation pour renouveler son CACES R386 b (utilisation d'une nacelle).

Travaux

- Local rangement salle polyvalente, reste à faire l'électricité (radiateur + lampes). Subvention de la région accordé 1 602 € comme prévu.

- Agence Postale, reste à faire l'électricité (prises, radiateurs,...) peinture devis de l'entreprise Les 3P du Pin pour un montant de 256,50 € HT. (Délibération n° 1)

- Lagune, les dossiers de demande de subvention sont à l'étude.

Logements communaux

❖ Révision des loyers des logements communaux (délibération n°2)

A compter du 1^{er} août 2019, les loyers des logements communaux seront les suivants :

Logement Route de la Bruyère	439,30 €	M. et Mme GOULEFERT
Logement de l'Ancienne poste	494,22 €	M. et Mme CULLAS
Logement F2	338,51 €	Libre (ex Buronfosse)
Logement F3	368,68 €	M. PAGLIAI

Questions diverses

- Demande de M. GIRAUD Pascal concernant l'acquisition du chemin qui conduit au domaine de « La Chaise », pas nécessaire d'avoir recours à un géomètre car toutes les parcelles le long du chemin lui appartiennent. Le terrain sera vendu pour l'euro symbolique les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur. (Délibération n°3).

- FPIC (Fonds National de Péréquation de ressources intercommunales) 2019 : répartition selon les règles décidées en conseil communautaire du 2 juillet 2019. Pour la Commune le montant attribué est de 6 202 €.

- Sécheresse 2018 état de catastrophe naturelle, la commune de St Etienne de Vicq n'est pas concernée.

- Sécheresse 2019 : arrêté de restriction de certains usages de l'eau.

- Dégâts au stade, ouverture du compteur électrique et disjoncteur abaissé. Une porte avec une clé en triangle sera rajoutée pour sécuriser le compteur. Il faut prévoir une convention entre les différents utilisateurs du stade et la Communauté de Communes.

- Balançoire école : achat de manilles anti vrille pour un montant de 79 € HT franco de port. (Délibération n°4)

- Ecole : achat d'instruments de musique par le SIVOSA, stockage dans le local au dessus de l'école, vu avec M. SAIGNE, directeur de l'école, prise en charge du local en l'état.

- Demande du Comité des Fêtes pour avoir un local pour stocker leur matériel, il leur est proposé une partie du local de la poste après nettoyage du local par les agents.

- Multiple rural « Le Coin du Feu » plusieurs visites ont eu lieu les dossiers sont à l'étude.

- Inter villages : St Etienne de Vicq à fini 9^{ème} l'équipe était composée de 6 filles et un garçon. Le Conseil Municipal félicite l'ensemble des participants pour leur courage et leur résultat, une attention particulière à leur coach Ingrid POUYET.

- Fête de la musique : remerciement du groupe pour le soutien.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 septembre 2019 à 20 heures 30 en mairie.